

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes (crise sanitaire Coronavirus), après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : 15 juin 2020

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : M. Eddy LUSSIANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 28 mai 2020.

M. Serge LACROIX interpelle M. le Maire sur l'absence de mention de son discours prononcé en début de séance et de celui de M. Jean-Pierre BROCARD. M. Serge LACROIX s'en étonne car lors du précédent conseil municipal il avait été précisé que l'opposition avait sa place dans ce conseil, il s'étonne de cette censure qui n'est pas une façon républicaine d'accueillir l'opposition dans les débats.

M. le Maire explique que ces deux discours n'auraient pas dû avoir lieu et présentaient un caractère illégal. Ils ont donc été retirés du compte rendu du conseil municipal.

M. le Maire sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2020.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

M. le Maire présente ensuite les réunions qui se sont tenues depuis le dernier conseil municipal :

- Réunion de l'exécutif : mardi 02 juin 2020
- Réunion de l'exécutif : lundi 08 juin 2020
- Réunion de l'exécutif : lundi 15 juin 2020

Ainsi que les documents remis sur table :

- Délégation du conseil Municipal au maire
- Présentation des quatre commissions
- Chaufferie biomasse / plan de financement

M. le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour

#### **1. Délégation du Conseil Municipal au Maire :**

M. le Maire explique aux Conseillers Municipaux en quoi consiste cette délégation. Il expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Ces délégations sont données au Maire pour la durée du présent mandat du Conseil Municipal. Enfin, le Maire, une fois ces délégations données par le Conseil Municipal, peut charger un ou plusieurs adjoints à prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

M. le Maire précise que le vote pour cette délibération peut se faire traditionnellement à main levée à la majorité absolue.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **2. Création et composition des commissions municipales, extra-municipales (CCAS), Commission d'appel d'Offres et Commission Délégation de Service Public**

### **A – Création des commissions municipales**

M. le Maire énumère les 4 commissions qu'il souhaite créer pour la gestion des affaires de la commune ainsi que leur nom. Les commissions seront composées de 7 membres : le maire membre de droit, 5 conseillers municipaux issus de la liste « Ensemble pour Moirans-en-Montagne » et 1 conseiller issu de la liste d'opposition « Moirans-en-Montagne, la dynamique pour demain », de manière à respecter la représentation proportionnelle.

- 1° Commission : Etat-Civil et Affaires sociales
- 2° Commission : Education – Culture – Vie associative et sportive
- 3° Commission : Travaux - Urbanisme – Environnement
- 4° Commission : Cadre de vie – Relations commerces et artisanat

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **B – Composition des commissions**

M. le Maire demande si les conseillers veulent procéder à un vote global ou par commission. L'ensemble du conseil souhaite voter de manière globale la composition des commissions. M. le Maire propose de désigner les conseillers municipaux suivants dans chaque commission, le Conseil Municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

<b>1° Commission :</b> Grégoire Long Eddy Lussiana Sophie Capelli Sandrine Nicod Roseline Bondivenne Marie-Christine Morel Jean-Pierre Brocard	<b>2° Commission :</b> Grégoire Long Rachel Bourgeois Lauriane David Roseline Bondivenne Cindy Pery Emmanuel Angonin Serge Lacroix	<b>3° Commission</b> Grégoire Long Benoit Colin Pierre Grandclément Marie-Christine Morel Bahadir Guzel Alain Piton Jean-Pierre brocard	<b>4° Commission</b> Grégoire Long Nathalie Saulnier David Geay Lauriane David Cindy Pery Alain Piton Laurence Mas
---	---	--	---

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **C – Commissions extra-municipales :**

#### **Centre Communal d'Action Sociale :**

M. le Maire expose que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que ce nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

M. le Maire propose de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vote des membres du conseil d'administration se fait sur le principe de la représentation proportionnelle soit à bulletin secret soit à main levée. M. le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Sont proposés :

- Eddy Lussiana
- Sophie Capelli
- Sandrine Nicod
- Roseline Bondivenne
- Marie-Christine Morel
- Jean-Pierre Brocard

**Le résultat du vote à main levée est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Commission d'appel d'offre :**

M. le Maire expose que le vote se fait sur le principe de la représentation proportionnelle soit à bulletin secret soit à main levée.

Cette commission est composée de 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants). Le maire est président de fait.

Sont proposés :

- Benoit Colin, titulaire
- Pierre Grandclément, titulaire
- Nathalie Saulnier, titulaire
- Bahadir Guzel, suppléant
- Marie-Christine Morel, suppléante
- Serge Lacroix, suppléant

M. Serge LACROIX intervient pour un poste de titulaire et revient sur la précédente mandature. Il fait un comparatif par rapport à la place laissée à l'opposition dans les commissions.

M. Eddy LUSSIANA explique que le mode de vote à la représentation proportionnelle pour 3 sièges (3 titulaires puis 3 suppléants) ne permet pas au groupe d'opposition d'avoir un siège. Il est donc proposé un siège suppléant au groupe d'opposition.

M. le Maire propose une nouvelle fois la liste énumérée supra et sollicite le vote du conseil.

**Le résultat du vote pour les titulaires est le suivant :**

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

**Le résultat du vote pour les suppléants est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Commission Délégation de Service Public :**

M. le Maire précise que le vote se fait sur le principe de la représentation proportionnelle soit à bulletin secret soit à main levée.

Cette commission est composée de 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants). Le maire est président de fait.

Sont proposés :

- Benoit Colin, titulaire
- Alain Piton, titulaire
- Bahadir Guzel, titulaire
- David Geay, suppléant
- Eddy Lussiana, suppléant
- Marie-Christine Morel, suppléante

Aucune autre candidature n'est proposée.

**Le résultat du vote pour les titulaires est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Le résultat du vote pour les suppléants est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**3 – Election des représentants dans les différents organismes :**

**A – Parc naturel régional du Haut-Jura :**

M. le Maire propose les nominations suivantes :

- David Geay, titulaire
- Pierre Grandclément, titulaire
- Benoit Colin, suppléant
- Bahadir Guzel, suppléant

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**B – SICTOM du Haut-Jura :**

M. le Maire propose les nominations suivantes :

- Alain Piton, titulaire
- Emmanuel Angonin, titulaire
- Eddy Lussiana, suppléant
- David Geay, suppléant

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**C – Syndicat de production des eaux de Vouglans :**

M. le Maire propose les nominations suivantes :

- Alain Piton, titulaire
- Benoit Colin, titulaire
- Bahadir Guzel, suppléant

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire explique son souhait d’avoir un membre du conseil municipal siégeant au bureau du syndicat du Parc naturel régional du Haut Jura. Cette décision est soumise au vote du Parc naturel régional du Haut Jura.

**D – SIDEC**

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Benoit Colin

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire souhaiterait également voir siéger au bureau du comité syndical un membre du conseil municipal. Cette décision est également soumise au vote du SIDEC.

**E – COFOR Communes Forestières :**

M. le Maire propose les nominations suivantes :

- Benoit Colin, titulaire
- Alain Piton, suppléant

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### F - Correspondant défense auprès de la préfecture du Jura

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Pierre Grandclément

M. Pierre Grandclément explique brièvement le rôle du correspondant défense. Il rappelle que sa mission est d'être l'interlocuteur principal entre la mairie et la préfecture en cas de conflit armé ou de menace extérieure. Il a également un rôle de représentation et de mémoire lors des cérémonies militaires, il est le garant du protocole.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### G – Commission de sécurité et d'accessibilité :

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Benoit Colin

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme Laurence MAS s'interroge sur la capacité de M. Benoit COLIN à assumer l'ensemble des missions qui lui sont confiées sachant qu'il exerce une activité professionnelle.

M. le Maire répond qu'en cas d'empêchement de M. Benoit COLIN, ce dernier sera représenté soit par un conseiller de la commission, soit par un suppléant, soit par le Maire.

#### H – Autres représentations :

- Conseil de l'école Public Roger Millet :

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Rachel Bourgeois

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Conseil de l'école privée Saint-Joseph (OGEC)

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Rachel Bourgeois

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Conseil d'administration du Collège Pierre Vernotte :

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Rachel Bourgeois

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Conseil d'administration du Lycée Pierre Vernotte :

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Rachel Bourgeois
- Lauriane David

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Conseil d'administration du festival IDEKLIC :

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Cindy PERY

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Conseil d'administration de l'école de musique Jura Sud :

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Rachel Bourgeois

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Comité national d'action sociale (CNAS) :

M. le Maire propose la nomination suivante :

- Eddy Lussiana

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**4 – Indemnités des Elus :**

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints et à la conseillère municipale déléguée. Il est précisé que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire précise que le vote interviendra en deux temps, le premier concerne le taux de l'indemnité et le second la majoration de l'indemnité, Moirans-en-Montagne étant chef-lieu de canton.

**A – Le taux :**

Le taux d'indemnité du maire est fixé à 50,40%, soit une indemnité brute de 1 960,25 €

Le taux d'indemnité des adjoints est fixé à 18,60%, soit une indemnité brute de 723,42 €

Le taux d'indemnité du conseiller délégué est fixé à 6%, soit une indemnité brute de 233,36 €

Le coût mensuel s'élève à 5 087,29 €, le coût annuel s'élève à 61 047,48 €

M. Serge LACROIX intervient en indiquant que le montant des indemnités proposé représente une augmentation considérable en cette période de crise avec les difficultés économiques et budgétaires.

M. le Maire rappelle que la municipalité est composée de 4 adjoints seulement et d'une conseillère municipale déléguée. Les taux présentés respectent l'enveloppe allouée par l'Etat.

M. Eddy LUSSIANA rappelle que l'augmentation des indemnités accordées aux élus est une volonté de l'Etat, et que la somme inscrite au budget 2020 est de 59 200 €, soit une augmentation de 1 700 € par rapport au crédit budgétaire 2020.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**B – Majoration Chef-lieu de canton :**

M. le Maire propose de bénéficier de la majoration d'indemnité de fonction des Maire et Adjoints en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités.

Cette majoration est fixée à 15 % de l'indemnité brute et représente pour le Maire la somme de 294,04 € et pour les conseillers la somme de 108,51 €. Le conseiller délégué n'est pas concerné par cette majoration. Cette majoration représente un coût total annuel de 8 736,96 €.

Un nouveau débat s'engage autour de la majoration proposée. M. le Maire rappelle que cette majoration avait également été prise lors du mandat précédent lorsque le nombre d'adjoints a été réduit à 4 avec un conseiller municipal délégué.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 5 – Affaires courantes :

### A – Chaufferie bois et réseau de chaleur – Plan de financement définitif

M. le Maire reprend l'historique des subventions permettant le financement de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune de Moirans-en-Montagne. Il explique que suite à une erreur du Département du Jura, la somme de 61 400€, initialement notifiée par courrier, a été corrigée et s'élève à 56 753 €. Par conséquent la part d'autofinancement de la commune doit également être corrigée.

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Date de la notification</b>
Etat (DETR 2019)	134 009,61 €	20,4%	20 mai 2019
Département du Jura	61 400,00 € <i>Correction : 56 753 €</i>	9,3% <i>Correction : 8,6%</i>	6 avril 2017
Région BFC	123 285,71 €	18,8%	4 mai 2020
Europe – FEDER	198 854,51 €	30%	Comité de programmation du 16 juin 2020
Commune (autofinancement)	137 509,81 € <i>Correction : 142 146,81 €</i>	20,9% <i>Correction : 21,7%</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>655 059,64 €</b>	<b>100%</b>	

M. Pierre Grandclément signale des erreurs d'arrondi dans les pourcentages.

A la demande de la Région Bourgogne-Franche-Comté, il est proposé de valider ce nouveau plan de financement corrigé.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire tient ensuite à rappeler la genèse du projet de cette chaufferie.

En 1995, le premier réseau de chaleur et la première chaufferie bois ont été mis en place sous l'impulsion de M. Marc CURLIER. Il s'agissait de la première chaufferie bois du département du Jura. Puis, le réseau a été développé en 2008 au quartier de l'enfant, sous la présidence de M. Jean BURDEYRON. La commission des Travaux était en charge du projet. Puis, sous l'impulsion de M. André PLAISANTIN en 2011-2012, il a été décidé de créer un nouveau réseau de chaleur pour la salle des fêtes, la mairie, la poste et la perception. Pour M. le Maire, c'est donc lors du mandat précédant celui de M. Serge LACROIX que le projet a été initié.

Aujourd'hui, c'est bien l'emplacement retenu qui est très gênant pour la nouvelle équipe municipale et pour les moirantins. Il s'agit là d'une erreur stratégique.

M. le Maire précise que contrairement aux propos relayés par la presse, il ne s'est pas « rallié » au projet, il laisse la responsabilité de l'emplacement de la nouvelle chaufferie à l'équipe sortante, précisant qu'il subit cette décision et qu'il n'en est pas responsable. Une étude juridique et financière a été faite par un cabinet spécialisé, afin de connaître les tenants et les aboutissants d'un éventuel changement de place. M. le Maire rappelle que l'impact financier et juridique d'une telle modification du projet était trop important pour la collectivité d'après cette étude.

Un débat s'engage alors entre M. le Maire, M. Serge LACROIX et Mme Laurence MAS sur le choix de cet emplacement, le coût pour la commune si le projet avait dû être déplacé et les propos tenus au cours de la campagne sur ce projet.

Après plusieurs échanges, M. le Maire met fin aux débats.

## B – Tirage au sort du jury d’assises

M. le Maire informe l’assemblée qu’un tirage au sort public doit être réalisé, afin de dresser une liste de 6 personnes pouvant être appelées à être juré d’assises pour l’année 2021. Mme Véronique AUGER rappelle les conditions pour être juré d’assises.

Ont été tirés au sort à Moirans en Montagne :

- M. Mustafa AKBEK
- M. Jonathan ALVES
- M. Philippe BONDIER
- Mme Véronique BOURQUI ép. FAVRE
- Mme Lauriane DAVID
- Mme Florence GERMAIN ép. RIPPERT

Par ailleurs, un tirage au sort doit également être organisé par le chef-lieu de canton pour l’ensemble des communes du canton, excepté Orgelet. La réunion pour le tirage au sort des jurés d’assises 2021 du canton s’est tenue le 15 juillet à la salle des fêtes de Moirans-en-Montagne en présence de M. Eddy LUSSIANA et des maires du canton.

## 6 – Question diverses :

- *Mme Laurence MAS demande quand se termineront les travaux du centre-ville.*

L’objectif fixé par M. le Maire est d’ouvrir la circulation au plus tard le 6 juillet. M. Benoit COLIN précise qu’un temps de séchage de 21 jours est nécessaire pour l’emplacement PMR.

- *Mme Laurence MAS souhaite savoir comment se déroulera la consultation de la population et des commerçants pour revoir le plan de circulation.*

M. le Maire rappelle que cette consultation a été largement faite pendant la campagne par chaque colistier. Le résultat du scrutin a validé le principe de reprendre ce sens de circulation. Ce travail est mené actuellement avec les adjoints, les services techniques et la gendarmerie. La commission Travaux – Urbanisme et Environnement participera également. Le nouveau plan de circulation sera pratiquement le même qu’avant 2018. Des questions subsistent pour la rue du Murgin, la fin de la rue Voltaire (diagonale).

- *M. Serge LACROIX interroge M. le Maire sur le devenir des labels partenaires de la commune.*

M. le Maire informe sur la volonté de poursuivre les engagements et les partenariats avec les labels Station Verte et Ville et Métiers d’Art, pour lesquels un élu référent sera nommé lors d’un prochain conseil municipal.

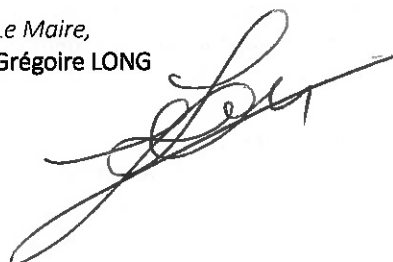
- M. le Maire termine avec une communication émanant de la mairie de Nantua qui remercie la municipalité de Moirans-en-Montagne pour la carte de condoléances suite au décès de M. CARMINATI.
- Mme Rachel BOURGEOIS informe les membres de la 2° commission que leur première réunion se tiendra le lundi 22 juin 2020 à 18h30 en salle du conseil et s’excuse pour cette convocation tardive.

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures 10. Les personnes présentes sont invitées à se réunir autour du verre de l’amitié.

Le secrétaire de séance  
Eddy LUSSIANA




Le Maire,  
Grégoire LONG





Les Conseillers Municipaux

<p>Rachel BOURGEOIS</p> 	<p>Benoit COLIN</p> 	<p>Nathalie SAULNIER</p> 	<p>Emmanuel ANGONIN</p> 	<p>Roseline BONDIVENNE</p> 
<p>Jean-Pierre BROCARD</p> 	<p>Sophie CAPELLI</p> 	<p>Laurianne DAVID</p> 	<p>David GEAY</p> 	<p>Pierre GRANDCLEMENT</p> 
<p>Bahadir GUZEL</p> 	<p>Serge LACROIX</p> 	<p>Laurence MAS</p> 	<p>Marie-Christine MOREL</p> 	<p>Sandrine NICOD</p> 
<p>Cindy PERY</p> 	<p>Alain PITON</p> 			

